



LA FEUILLE INFO

LE JOURNAL DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE SAÔNE ET LOIRE

NOVEMBRE 2017 n°111

COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 21 NOVEMBRE 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- Point 1 : Ponts naturels 2018 (pour avis)
- Point 2 : Projet immobilier au CFIP de Chalon (pour avis)
- Point 3 : Point d'étape sur la mise en place de l'accueil personnalisé sur rendez-vous au SIP-SIE de Montceau et présentation de la poursuite du déploiement (pour information)
- Point 4 : Expérimentation de la caisse sans numéraire (pour avis)
- Point 5 : Rénovation du TBVS et choix concerté des indicateurs optionnels (pour avis)
- Point 6 : Point d'étape sur la mise en place de la cellule foncière de Charolles (pour information)
- Questions diverses

Point 1 : Ponts Naturels 2018.

La DDFIP 71 propose de retenir 3 ponts naturels, comme le préconise la note de la direction générale (3 ponts maximum), pour l'année 2018 (sur les 7 ponts naturels possibles). Ainsi, (documents du CTL) :

Afin de se conformer à ces contraintes, ainsi que d'harmoniser les jours de fermeture de la DDFIP et de la Préfecture, les dates de « ponts naturels » proposées au titre de l'année 2018 sont les suivantes :

- lundi 30 avril 2018
- lundi 24 décembre 2018
- lundi 31 décembre 2018

Suite à la volonté d'une OS d'ajouter un pont naturel supplémentaire, Mme Simon souhaite connaître les positions de chaque syndicat sur ce point.

☛ La CGT a alors rappelé, comme chaque année, que notre rôle n'était pas de définir le calendrier des ponts naturels car le consensus sur cette question est impossible. Nous n'avons pas mandat pour cela et si nous nous risquions à choisir des dates, elles ne satisferaient pas l'ensemble des agents. D'autant que ces ponts sont pris sur les congés des agents. L'administration doit donc décider en fonction des différents paramètres qu'elle a évoqués.

A l'issue des débats, la DDFIP 71 s'en tient donc à sa proposition initiale.

Votes : CGT + Solidaires = abstention ; FO = contre

Point 2 : Projet Immobilier au GFIP de Chalon.

Pierre Hendoux, de la Division Budget, immobilier, Logistique, nous présente les plans des projets immobiliers, étage par étage. Ces travaux sont dus à l'installation de la cellule foncière au sein du SIP de Chalon mais aussi au transfert du PCE du Creusot et de l'antenne du PCRP du Creusot à Chalon.

Toutes les restructurations ont été prises en compte notamment le départ programmé de l'enregistrement de Chalon vers le SPF-E de Mâcon. La problématique de l'administration a été la suivante : essayer de ne pas combler les espaces vides existants et globaliser les services.

Sur les 4 niveaux, les 1^{er} et 2^{ème} étages sont très impactés.

- **Le principal objectif est de réunir la cellule foncière et le SIP sur le même étage.** Les moyens d'impression mutualisés ont été intégrés suite au CHSCT ;
- la DIRCOFI quant à elle passerait du 2^{ème} au 1^{er} étage ;
- tandis que le PCE serait installé sur 2 étages (au 1^{er} étage à la place de la brigade actuellement et au 2^{ème} étage dans le même angle, avec ascenseur et escalier communs ;
- Le PCRP est implanté au 1^{er} étage : 2 bureaux vont être utilisés pour accueillir les agents du Creusot.
- La brigade s'installera sur l'espace actuellement occupé par l'enregistrement. Elle sera ainsi découpée en 2 zones ; l'autre zone étant l'espace dévolu à l'e-formation donnant sur le patio. Cette partie nécessitera de nouveaux travaux (installation de panneaux semi-vitrés, plaques de plafond, réajustement des lumières, peut-être reprise des sols). Il y a un timing à tenir pour le 1^{er} septembre 2018.

Par ailleurs, il a été souligné que le site ne présentait pas (ou peu) de possibilité de constituer de « zones tampons » pendant les travaux.

☛ La CGT est intervenue sur la question des boîtes de réception car :

- *Aucun endroit pour accueillir les contribuables n'a été prévu pour les services nécessitant une confidentialité accrue à savoir, dans le domaine des contrôles, vérifications, ISF la DIRCOFI, le PCE, la BDV et le PCRP situé au 1^{er} étage ;*
- *les collègues du secteur de périphérie souhaiteraient conserver un box de réception.*

L'administration nous répond que :

- concernant le PCE, PCRP, etc. il n'y avait pas de boîtes de réception jusqu'à maintenant et il est possible d'utiliser les boîtes mutualisées. Par ailleurs, les agents peuvent s'organiser pour recevoir dans leurs bureaux où l'espace est suffisant. Il n'y a pas d'espace supplémentaire ou alors il faudrait restreindre l'espace, notamment en ce qui concerne le PCE ; les réceptions peuvent se faire dans les zones mutualisées, sur d'autres niveaux, le bureau de l'huissier par exemple ;
- concernant le box de Chalon périphérie, il reste et est mutualisé avec le secteur foncier

☛ La CGT pose la question des armoires du PCRP du Creusot (3 armoires ISF + 3 armoires successions).

L'administration nous répond que l'espace devrait être suffisant. Le problème pourra être aussi résolu par le biais de l'archivage.

☛ La CGT demande si les chefs de service ont été prévenus qu'ils devront intégrer ce temps nécessaire à l'archivage dans le calendrier des travaux ; les agents n'ont pas le temps de le faire en temps normal...

L'administration nous répond que des auxiliaires vont être recrutés dans le cadre d'un plan d'archivage.

Votes : CGT + Solidaires + FO = contre

Point 3 : Point d'étape sur l'accueil personnalisé sur rendez-vous au SIP-SIE de Montceau-les-Mines

Denis Savonnet nous présente le bilan de ce « *dispositif parmi d'autres* »... Pour rappel, il a été mis en place au niveau national au 1^{er} janvier 2017 dans 600 services et au Centre de Montceau à partir du 1^{er} mars 2017.

Le bilan est jugé positif tant du point de vue des agents que des usagers. Ainsi (documents du CTL) :

Les usagers ont un ressenti positif de l'APRDV, en cela qu'il permet une amélioration de la qualité de service offert, des échanges apaisés, et des déplacements évités pour les questions simples pouvant être régularisées dans le cadre d'un contre-appel.

Le ressenti est également positif du côté des agents qui affirment que l'APRDV a permis une meilleure organisation de leur travail notamment en la préparation du dossier en amont et une valorisation de la fonction d'agent d'accueil.

☞ Dès lors, la CGT interroge la DDFIP 71 sur la méthode qui a été retenue pour en arriver à ce bilan positif. Nous souhaitons savoir si les agents et les citoyens ont été sondés... Au vu des résultats statistiques (5 prises de rendez-vous sur 119 ont été faites directement par l'utilisateur par internet), l'accueil sur rendez-vous...n'est pas au rendez-vous. Nous aurions aimé avoir un vrai bilan, reposant sur des questionnaires servis par les agents et les citoyens, et non quelque chose de calqué sur le bilan national...

La CGT précise que les agents « affirment qu'ils n'ont pas été sondés »..! De surcroît, comment les citoyens ont-ils pu s'exprimer ?

Les agents considèrent plutôt que c'est un simple report de leur agenda papier sur informatique.

Nous soulignons par ailleurs que les agents ne voient pas comme un mieux de recevoir les cas complexes, liés à la campagne, en APRDV, pendant la campagne. La situation précédente est présentée comme un inconvénient pour les usagers et les agents. Auparavant, les agents recevaient après la période importante de réception, donc plus au calme et les citoyens ne s'en plaignaient pas...

L'administration nous répond que l'on est plutôt dans le ressenti et que les objectifs fixés au départ de la préfiguration ont été atteints...

M. Chaintreuil précise qu'un nouvel objectif viendra s'ajouter : développer l'aspect « *outil collaboratif* » c'est-à-dire permettre la prise de rendez-vous par un autre service...

☞ La CGT s'inquiète de ce nouvel aspect qu'elle avait déjà souligné au CTL de présentation. Nous prenons exemple sur ce qui a été fait dans les services Pôle Emploi et la CAF pour étayer notre argumentation. Ces deux services ont réduit de plus en plus l'accueil libre et contraint les citoyens à opter pour l'internet ou le rendez-vous. Une nouvelle fois, les populations les plus fragiles ne seront pas épargnées par ce dispositif.

M. Chaintreuil nous objecte que nous sommes en pleine « *science-fiction* » et que nous n'en sommes pas là. Mais il faut « *vraiment passer par internet* ».

Mme Simon indique que l'objectif du dispositif est de rationaliser l'accueil. La démarche n'est pas de se calquer sur Pôle Emploi ou la CAF. Pour la DDFIP 71, « *80% des questions sont basiques* » et « *nous n'avons plus les moyens de faire du social* ». Elle finit en indiquant qu'elle ne sait « *si, au final, nous ne ferons que du rendez-vous...* »

☞ La CGT demande alors de ne pas partir des résultats de Montceau pour généraliser le dispositif...étant donné la méthode utilisée.

L'administration nous répond que « *l'on a mis en place un accompagnement aux citoyens* ». Qu'il s'agit d'un accueil « *pour les questions complexes* ».

Le bilan a été fait avec le chef de service et donc d'autres chefs de services ont souhaité entrer dans le dispositif... L'outil sera ainsi présenté aux agents de Mâcon le 6 décembre après-midi et de Chalon, le 7 décembre matin.

Point 4 : expérimentation de la caisse sans numéraire.

Le contexte (documents du CTL) :

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a adopté depuis 2014 un plan d'actions national visant à réduire le volume du numéraire au sein de ses structures et à améliorer la sécurité des personnes et des fonds. La déclinaison de ce plan au niveau local consiste notamment à élaborer et conduire un plan de gestion des caisses dans le but d'optimiser les circuits d'espèces.

L'administration nous explique que la DGFIP suit la tendance générale à limiter le numéraire car les moyens de paiement dématérialisés existent. Cela contribuera à améliorer la sécurité, résoudra le problème des transports des fonds (dégagement et approvisionnement). La DGFIP a dû s'adapter aussi à la réduction du maillage territorial de la Poste et de la Banque de France.

Le dispositif de caisse persiste mais pas le numéraire. Cela nécessite donc un nouveau mode d'organisation. L'avis favorable pour le département de Saône et Loire a été reçu fin septembre.

☛ La CGT demande quelles ont été les réactions des comptables de Cuisery et Chalon Périphérie ?

Mme Simon nous répond que les mêmes arguments sont revenus : les régisseurs vont faire des kilomètres et les populations les plus faibles vont en pâtir. Toutefois, la limitation du numéraire entre dans un plan national.

☛ La CGT fait remarquer que l'encaissement est reporté sur d'autres centres (Tournus et Chalon municipale) et va donc générer des charges de travail supplémentaires.

Mais pour l'administration (documents du CTL) :

Il s'agit, d'une part, de mieux connaître le comportement des usagers vis-à-vis du numéraire lorsque la facilité de son utilisation est réduite (adhésion à des moyens de paiement dématérialisés, report sur d'autres sites).

Il s'agit, d'autre part, d'expertiser la capacité des partenaires déposant des fonds aux guichets des CDFIP à se doter de moyens de paiement alternatifs au numéraire ainsi qu'à rationaliser leur organisation.

☛ La CGT élargit le débat en faisant remarquer que de telles dispositions peuvent aussi nuire à notre travail notamment au niveau du recouvrement. Des cas de paiements spontanés en numéraire, de créances, ont été refusés car dépassant le seuil de 300 Euros...et il a été difficile de faire revenir le reliquataire. L'exemple n'est pas isolé. Pour la CGT, le choix du moyen de paiement doit subsister !

L'administration, par le biais de M. Chaintreuil, nous répond que conserver le numéraire, « c'est un coût que le citoyen ne souhaiterait pas assumer ; qu'il faut réduire les possibilités de blanchiment d'argent et que les agents, face aux mécontentements éventuels, sont payés pour expliquer ces mesures » !

Mme Simon nous précise que le seuil de 300 € risque de diminuer encore...

Votes : CGT + Solidaires + FO = contre

Point 5 : rénovation du tableau de veille sociale et choix concerté des indicateurs optionnels

Les documents du CTL :

Le bureau RH-2C s'est engagé dans une démarche de rénovation du TBVS visant à simplifier et à renforcer l'outil autour de deux axes :

- réduire le temps consacré à la collecte des données à dix indicateurs pertinents pour permettre aux directions de se concentrer sur l'analyse des informations recueillies et la mise en œuvre d'actions ;
- développer une base de données offrant aux décideurs de nouvelles fonctionnalités pour renforcer l'utilisation en tant qu'outil de pilotage.

Le TBVS rénové a fait l'objet en septembre d'une expérimentation concluante auprès de quatre directions et sera déployé sur l'ensemble du réseau lors de l'ouverture de la prochaine campagne.

Le TBVS est désormais composé de **six indicateurs socles communs** à l'ensemble des directions et de quatre indicateurs complémentaires à déterminer localement. Afin de préparer la prochaine campagne du TBVS dans cette nouvelle configuration, quatre indicateurs complémentaires doivent être en concertation avec les représentants syndicaux choisis pour compléter le socle.

Patricia Chaintreuil nous fait une présentation de ce TBVS rénové.

☞ *Les organisations syndicales demandent une courte suspension de séance à l'issue de laquelle ils décident de ne pas effectuer de choix d'indicateurs optionnels. Lors de l'introduction de cet outil de pilotage, les OS avait choisi de n'écartier aucun indicateur optionnel. En choisir certains aujourd'hui reviendrait à en exclure d'autres. L'administration nous présentera donc son nouveau tableau de bord avec les indicateurs qu'elle aura jugés pertinents pour le département (ainsi, selon les premières indications données en séance : le nombre de droits d'alerte ou de retrait exercés ; le nombre d'actes de violence physique ou verbale entre collègues ; le nombre d'accidents de services ayant été reconnus ; le taux d'absentéisme pour maladie).*

Votes : CGT + Solidaires + FO = contre

Point 6 : point d'étape sur la mise en place de la cellule foncière de Charolles.

Documents du CTL :

5 Résultats de la mission au 30/09/2017

Bien que les résultats entre les deux années ne sont pas totalement comparables, le périmètre de compétence territoriale et le type de locaux gérés (locaux H / commerciaux / industriels en 2016 / seulement locaux H en 2017) ne concordant pas exactement, il apparaît que la mission est très bien suivie et maîtrisée.

**Los mauvais plans en Saône et Loire :
Los services des impôts fonciers on callules !**

Autun **FERMÉ**

Charolles **FERMÉ**

Chalon **FERMÉ**

Louhans **FERMÉ**

Mâcon **FERMÉ**

La DGFIP restructure pour vous !

**La DGFIP perd le Nord :
C'est la Cadastre !**

71 la cgt Finances Publiques

SERVICES PUBLICS EN DANGER !

**Citoyens, agents, agissons ensemble POUR
le maintien du service public d'Etat de proximité !**